



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Coralie Dumoulin et consorts « Saint-Martin perd son calme : Problèmes d'insalubrité et d'encadrement sécuritaire à la rue Saint-Martin » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant

« Le Conseil Communal de Lausanne souhaite que la Municipalité contacte le propriétaire privé du 7 rue Saint-Martin afin qu'il prenne au plus vite des mesures pour réparer la barrière en verre cassée »

la résolution de Mme Neumann, disant

« Le Conseil communal s'oppose la mise en place de critères d'accès pour la Soupe populaire, l'Etape et l'Espace Saint Martin.»

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président

Le secrétaire

